

REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

DECRET N° 100/ 284 DU 28 DECEMBRE 2021 PORTANT
NOMINATION DES ATTACHES DE SECURITE AUPRES DE CERTAINES
AMBASSADES DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi n°1/09 du 17 mars 2005 portant Distinction des Fonctions Politiques des
Fonctions Techniques ;

Vu la Loi n°1/09 du 13 novembre 2020 portant Modification de la Loi n°1/08 du 28 avril
2011 portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;

Vu le Décret n°100/007 du 28 juin 2020 portant Révision du Décret n°100/037 du
19 avril 2018 portant Structure, Fonctionnement et Missions du Gouvernement de la
République du Burundi ;

Vu le Décret n° 100/053 du 01 septembre 2020 portant Missions et Organisation du
Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement ;

Sur proposition du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération au
Développement ;

DECRETE :

Article 1 : Est nommé Attaché de Sécurité près l'Ambassade de la République du
Burundi à New York :

CP GAHUNGU Bertin, OPN 0116 de la matricule, en remplacement du
CPP NDAYE Athanas Joshua.

Article 2 : Est nommé Attaché de Sécurité près l'Ambassade de la République du
Burundi à Ankara en République de Turquie :

CP BIRUTEGUSA Thaddée, OPN 0319 de la matricule, en
remplacement du CPP KIZIBA Léonidas..

[Signature]

[Signature]

[Signature]

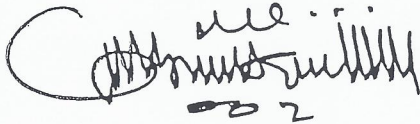
Article 3 : Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

Article 4 : Le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement est chargé de l'exécution du présent décret qui entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Gitega, le 28 décembre 2021

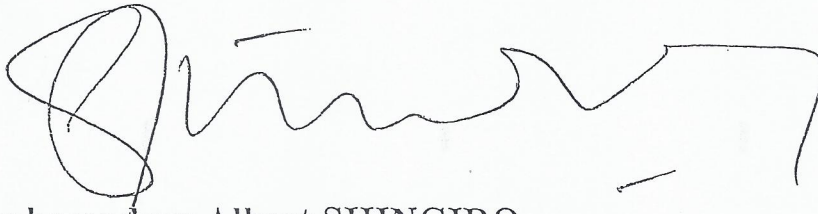
Evariste NDAYISHIMIYE.-

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
LE PREMIER MINISTRE,



Alain-Guillaume BUNYONI
Commissaire de Police Général.

LE MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES ET
DE LA COOPERATION AU DEVELOPPEMENT,



Ambassadeur Albert SHINGIRO.